



Testament grande tante héritage ?

Par **Annabelleb**, le **20/07/2017** à **12:37**

Bonjour, nous venons de perdre moi et mes 2 soeurs notre maman et ensuite notre grande tante en l'espace d'un mois. Désormais nous n'avons plus de famille au dessus. Nous avons appris par la tutelle de notre grande tante que celle ci avait fait un testament en faveur de moi et mes sœurs. Nous sommes DC convoqué le 26 juillet prochain pour l'ouverture. À quoi devons nous nous attendre? La tutelle nous as dit pas de dettes, et un compte ou elle n'as jamais eu accès. Et vu q nous sommes les petites nièces , il me semble que l'état en prend une partie? Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **20/07/2017** à **18:53**

bonjour,
comme nous ne sommes pas devins, il est impossible de vous dire à quoi, il faut vous attendre.
effectivement, si vous acceptez la succession de votre grande tante, vous aurez des droits de successions importants à payer au trésor public (55 ou 60%).
salutations